

## LEGENDE

<p> Limite de Zone</p> <p> Espace Boisé Classé</p> <p>En application de l'article L.123-1.7 du Code de l'Urbanisme :</p> <p>Boisé simple protégé</p> <p>Espace Vert Protégé ( E.V.P.)</p> <p>Alignement d'arbres</p> <p>Halle protégée</p> <p> En application de l'article L123-1.8 du Code de l'Urbanisme :</p> <p>Emplacement réservé</p> <p> En application de l'article L123-2.b du Code de l'Urbanisme :</p> <p>Emplacement en vue de la réalisation de programmes de logements</p> <p>Emplacement réservé pour sentier piétonnier à créer</p> <p> Parcours pédestre et sentier de randonnée</p> <p> Largeur de voie</p> <p> Marge de recul</p>	<p> En application de l'article L123-1.7 du Code de l'Urbanisme :</p> <p>Bâtiment de qualité architecturale</p> <p> En application de l'article L123-3.1 du Code de l'Urbanisme :</p> <p>Bâtiment agricole présentant une qualité architecturale</p> <p> Zone de stockage à réaliser</p> <p> Zone de stockage réalisée</p> <p> Secteur soumis au risque inondation</p>
--	--

# COMMUNE DE MORLAAS

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### P.L.U. approuvé le 5 juillet 2005

Prescrit le	P.A.D.D. débatu le	Arrêté le	Mis à l'Enquête le	Approuvé le	Mis en compatibilité le
19.12.2000	02.09.2004	11.01.2005	20.04.2005	05.07.2005	. 2014

G.H.E.C.O. Urbanisme  
Bernard WAGON, Urbaniste  
Alice ROGERS, Assistante d'urbanisme  
Catherine MARTIN, Infographie

AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE  
Service d'Urbanisme Intercommunal  
Maison des Communes - Rue Auguste Ranior  
CS 40009 64008 PAU CEDEX

## PLAN NORD - B

Echelle : 1/2500e

Réf.: Morlaas/PLU/Plans & Cartes/PLU-Zonage-Morlaas-drg - Réf:imp:Morlaas/morlaas-plu/PLU-Zonage-Morlaas-planZonage-A-5000e-pil

